

**PRITAM BANERJEE, DEBASHIS CHAKRABORTY ET
DIPANKAR SENGUPTA, DIR., *BEYOND THE TRANSITION
PHASE OF WTO. AN INDIAN PERSPECTIVE ON EMERGING
ISSUES*, NEW DELHI, ACADEMIC FOUNDATION, 2006**

*Tiziano Balmelli**

Pour saisir toute l'importance de cet ouvrage, il faut commencer par évoquer le rôle de l'Inde au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'actualité du Cycle de Doha nous rappelle d'abord que l'Inde joue un rôle actif dans le système commercial multilatéral, se profilant dans les négociations comme un chef de file qui fait valoir les points de vue d'une partie significative de la population mondiale. Mais les experts de ce domaine savent que, depuis longtemps, l'Inde occupe une place originale au sein de l'OMC. Depuis son adhésion, l'engagement de l'Inde s'est traduit, sur le plan juridique, par une participation particulièrement importante à plusieurs différends qui ont été soumis au mécanisme de règlement de l'organisation. À ce jour, l'Inde a en effet participé à dix-sept différends en tant que plaignant et à dix-neuf en tant que défendeur; dans quarante-huit différends, elle est intervenue en tant que tierce partie, montrant ainsi l'intérêt qu'elle porte aux interprétations du droit de l'OMC. Au moins une bonne quinzaine de ces contentieux ont revêtu une grande importance pour le développement jurisprudentiel du droit de l'OMC. En outre, ceux qui connaissent le mécanisme de règlement des différends de l'OMC soulignent qu'il est l'indicateur principal du degré de mise en conformité des législations nationales au droit de l'organisation. Ainsi, la forte présence indienne devant cet organe ces dernières années est également révélatrice du renouveau et du dynamisme récents qui, malgré les inévitables ambiguïtés¹, semblent désormais caractériser les politiques législatives et commerciales de New Delhi.

À côté de cet engagement devant les organes de l'OMC, nul ne peut ignorer le poids croissant de l'Inde dans le commerce mondial, bien qu'encore éloigné de celui du concurrent auquel les Indiens eux-mêmes se réfèrent pour mesurer leurs propres performances: la Chine. Loin d'atteindre les parts européennes ou américaines dans le volume des échanges mondiaux, toujours derrière son rival chinois, aujourd'hui l'Inde dispose néanmoins d'un potentiel considérable qu'elle commence à peine à exprimer, précisément grâce au système de l'OMC qui peut offrir des opportunités considérables à ce pays. Depuis 1991 et la libéralisation alors entamée, ou plus significativement encore, depuis 2001/2002, les résultats de l'économie indienne impressionnent. La croissance est particulièrement forte depuis 2003/2004, avec une moyenne annuelle supérieure à 8,5 %. Les spécialistes du

* Ph.D. en droit (Fribourg), MA European Political Studies (Bruges). L'auteur travail auprès du service diplomatique suisse et est actuellement en poste à Rome, en charge des affaires juridiques. Il s'exprime à titre personnel.

¹ Notamment la non adhésion de l'Inde à l'*Accord sur les marchés publics*, la complexité du régime d'exportation ou encore le retard dans le développement des infrastructures.

Secrétariat de l'OMC² estiment que ces résultats sont dus en grande partie à des réformes commerciales et structurelles unilatérales (notamment les libéralisations et les réductions des droits appliqués), en particulier dans le secteur des services. Malgré la fracture qui continue de caractériser la société indienne, cette forte croissance économique a aussi entraîné une amélioration des indicateurs sociaux (notamment le taux de pauvreté et le taux de mortalité infantile).

Ainsi, compte tenu du rôle juridique jusqu'ici joué par l'Inde au sein de l'OMC, et considérant l'impact grandissant de ce pays de plus d'un milliard d'habitants (dont un tiers est âgé de moins de dix-huit ans) sur le commerce mondial, l'ouvrage *Beyond the Transition Phase of WTO. An Indian Perspective on Emerging Issues* mérite toute l'attention de ceux qui, dans les pays occidentaux, s'intéressent, à un titre ou à un autre, à l'OMC et au commerce international.

Cet ouvrage, dont le titre est déjà révélateur, est intéressant à plusieurs égards. Il constitue un recueil de vingt-trois contributions entièrement rédigées par des spécialistes indiens, à l'exception de deux juristes : l'universitaire français Julien Chaisse, qui a participé à cet ouvrage en tant que collaborateur du Centre de sciences humaines de New Delhi où il se consacrait en particulier à l'analyse des relations entre l'Inde et l'OMC, et Els Reynaers, une avocate belge exerçant à New Delhi. Vingt-quatre des vingt-six auteurs sont ainsi des universitaires, des chercheurs ou des consultants indiens, principalement des économistes, associés dans cet ambitieux projet à des politologues et des juristes. Tous sont, en tout état de cause, des auteurs confirmés et reconnus dans leurs disciplines respectives.

L'ouvrage est structuré en six sections, chacune consacrée à un domaine particulièrement sensible pour l'Inde et couvrant également une large majorité des secteurs réglementés par le droit de l'OMC. La plupart des articles sont complétés par des tableaux et des graphiques qui facilitent la compréhension des analyses et offrent une source d'informations remarquable pour appréhender la trajectoire de l'Inde dans le commerce mondial. Les bibliographies publiées à la fin de chaque article sont la preuve de la richesse du matériel et des études disponibles en Inde au sujet de l'OMC.

La première section de l'ouvrage est consacrée au domaine sensible de l'agriculture. Le premier texte de cette section, rédigé par Pritam Banerjee, analyse les problèmes rencontrés par les agriculteurs indiens exportant leurs produits, compte tenu des mesures sanitaires et phytosanitaires, et des obstacles techniques en vigueur dans les autres pays. L'auteur suggère ainsi au gouvernement indien d'adopter une stratégie plus agressive dans les négociations en matière de reconnaissance de standards afin d'assurer l'exportation de la production indienne.

Le deuxième article de la section, de Debashis Chakraborty et Yashika Singh, concerne les subventions publiques octroyées aux agriculteurs des pays développés. Les auteurs analysent les résultats de l'engagement ponctuel indien dans ce domaine et recommandent aux pays de même esprit (*like-minded*) de continuer à

² OMC, Organe d'examen des politiques commerciales, *Examen des politiques commerciales – Rapport du Secrétariat – Inde*, OMC Doc. WT/TPR/S/182 (2007).

coopérer activement et de manière générale dans les négociations pour obtenir un accès plus facile aux marchés des pays développés.

Le troisième article, de Amir Ullah Khan, est consacré à la problématique des brevets en matière de semences agricoles, en relation avec leur modification génétique. Les conséquences pour les agriculteurs indiens sont source de préoccupation et provoquent un grand débat dans le pays. Néanmoins, l'auteur conclut en faveur de la brevetabilité qui, en stimulant la recherche, devrait favoriser le progrès et la productivité de l'agriculture indienne.

La section se termine par une série de tableaux statistiques intéressants sur les tendances en matière d'exportation et d'importation de produits agricoles (commentés par Pavel Chakravarty) et qui mettent en relief l'importance de l'agriculture pour l'économie indienne, éclairant corrélativement l'impasse des négociations actuelles.

La deuxième section de l'ouvrage contient quatre articles consacrés à l'impact de l'OMC sur l'industrie indienne. Le premier texte, de Saurabh Bandhyopadhyay et Toposhmito Sengupta, analyse le secteur textile pour essayer d'identifier les facteurs qui expliquent le relatif insuccès des exportations indiennes jusqu'à présent. Les auteurs reprochent au gouvernement sa politique en matière de législation du travail, qui ne permettrait pas une flexibilité suffisante. Aussi, l'interventionnisme du gouvernement dans le secteur (notamment contre les productions sur grandes échelles et contre le synthétique) est considéré comme un facteur empêchant l'Inde de tirer pleinement profit de son potentiel textile considérable, surtout après la fin des contingentements consacrée par *Accord sur les textiles et les vêtements*³.

Dans sa contribution, Subhodip Ghosh estime que l'industrie pharmaceutique indienne serait maintenant mûre non seulement pour coexister avec l'*Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce*⁴, mais aussi pour l'utiliser à son avantage. L'auteur suggère d'abandonner une certaine rhétorique anti-ADPIC pour reconnaître que la protection des droits de propriété intellectuelle est essentielle pour l'innovation économique et la promotion des nouvelles technologies. Il formule ainsi une série de propositions très opérationnelles à l'intention du gouvernement et de l'industrie.

Le troisième article de la section, de Nilanjan Banik, analyse le recours à l'*Accord antidumping*⁵ par le gouvernement indien. Il faut savoir que l'Inde continue de figurer parmi les principaux utilisateurs de mesures antidumping, même si le nombre d'enquêtes et de mesures en vigueur a diminué. Ces mesures ont

³ *Accord sur les textiles et les vêtements, Annexe 1A de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce*, 15 avril 1994, 1867 R.T.N.U. 45 (entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1995).

⁴ *Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, Annexe 1C de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce*, 15 avril 1994, 1869 R.T.N.U. 332 (entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1995).

⁵ *Accord sur la mise en œuvre de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, Annexe 1A de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce*, 15 avril 1994, 1868 R.T.N.U. 226 (entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1995) [*Accord antidumping*].

principalement visé la Chine, la Communauté européenne, Taiwan et la Corée, portant surtout sur des produits chimiques, des matières plastiques et des produits en caoutchouc, des métaux communs, des textiles et des vêtements. L'OMC et plusieurs États membres ont ainsi manifesté, à de nombreuses reprises, leur mécontentement face à ces pratiques excessives. Dans son analyse empirique, Banik estime néanmoins que les mesures antidumping, en réalité, comme elles sont utilisées aussi par les pays plus développés, pénalisent globalement les exportations indiennes. Banik plaide ainsi en faveur d'un traitement de faveur pour les pays en développement, recommandant une réforme structurelle de l'*Accord antidumping*.

Cette section se termine également par une série de tableaux détaillés illustrant les performances des exportations indiennes dans les domaines non agricoles (commentés par Pavel Chakravarty).

La troisième section du recueil est consacrée aux barrières commerciales, un autre grand sujet prioritaire selon la perspective indienne. Le premier article, de Saon Ray, traite des barrières non tarifaires à l'exportation et à l'importation en Inde. Il analyse l'impact de telles barrières et s'interroge sur les conséquences d'une élimination totale. L'étude de ces conséquences est nécessaire pour définir les politiques dans ce domaine, estime-t-il.

Dans le deuxième article de la section, Els Reynaers analyse les tensions entre la libéralisation des échanges et la protection de l'environnement, du point de vue du droit international, rappelant que la problématique n'est pas récente et a été discutée lors de plusieurs sommets mondiaux. Depuis quelques années, l'écologie a timidement commencé à être intégrée dans le régime de l'OMC. En effet, si les régimes juridiques internationaux du commerce et de l'environnement restent séparés – ce ne sont pas (encore) les accords de l'OMC en tant que tels qui intègrent les soucis écologiques – le mécanisme de règlement des différends a permis à l'OMC d'analyser certains aspects environnementaux dans le cadre de sa jurisprudence. Reynaers conclut donc que certaines règles de droit international général doivent être prises en considération pour définir de manière plus structurelle quelle doit être la relation entre ces deux domaines du droit international. Ainsi, elle s'associe à ceux qui suggèrent que la Commission du droit international se charge d'une telle réflexion générale, au lieu de laisser la tâche exclusivement aux spécialistes de l'OMC.

Le troisième article de la section, de K. D. Raju, traite des tentatives des pays développés d'obtenir l'intégration de la protection des travailleurs dans le système de l'OMC (clause sociale). Pour l'auteur, qui analyse notamment les normes internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT), toutes ces tentatives sont contestables et l'OMC ne constitue pas le forum approprié pour discuter des normes sociales en faveur des travailleurs. Il s'agit certainement de réflexions qui méritent d'être connues dans les pays développés.

Le dernier texte de la section est consacré à la protection de l'environnement et à l'abus de considérations écologiques utilisées comme barrières déguisées. Les auteurs, Nivedita Dutta, Mayank Sinha et Upasna Gaur, ont identifié un certain nombre de problématiques centrales qu'ils estiment requérir un engagement accru de

la part du gouvernement indien lors des négociations internationales. Selon les auteurs, le manque d'information constitue un grand obstacle dans ce domaine et une transparence accrue serait ainsi un moyen efficace de résoudre les problèmes. Aussi, le gouvernement indien devrait améliorer le système national responsable des tests, des certifications, des accréditations de laboratoire, contribuant par là à la qualité écologique des exportations.

Le potentiel indien dans ce secteur est souligné par Pritam Banerjee qui, dans le premier article de cette section, plaide clairement en faveur de négociations directes avec les États-Unis, l'Union européenne et le Japon pour obtenir un accès plus facile à leurs marchés des services (*Accord général sur le commerce des services*)⁶. Une plus grande libéralisation des services permettrait de créer un nombre considérable d'emplois (dans des entreprises privées) pour les jeunes indiens qui sont en train de se former dans des secteurs d'avenir.

Dans le deuxième article, Suparna Karmakar analyse l'*Accord général sur le commerce des services* en mettant l'accent sur les secteurs des transports et des télécommunications. L'auteur constate ainsi le retard cumulé par l'Inde en matière de transports, malgré les bénéfices énormes qui dériveraient d'une profonde libéralisation dans ce secteur. S'agissant des télécommunications, l'auteur incite le gouvernement indien à négocier de manière plus agressive en faveur de l'accès des spécialistes indiens aux marchés des pays plus développés.

Le troisième article, de K. D. Raju, est consacré au commerce des services dans le secteur de l'éducation, analysant le régime mis en place par l'*Accord général sur le commerce des services*. L'auteur estime que l'Inde devrait ouvrir graduellement son secteur de l'éducation, aussi en raison des pressions des pays développés. D'après lui, l'Inde devrait toutefois insister pour obtenir une période de transition de cinq ans, lui permettant de procéder à une mise à niveau de ses institutions.

S'agissant du commerce électronique, le dernier article de la section, de Dipankar Sengupta, considère que l'Inde dispose d'avantages comparatifs considérables. Mais une réglementation globale du commerce électronique ne pourra pas être définie dans le court terme, puisqu'il s'agit d'un domaine transversal touchant à de nombreux autres secteurs. Ainsi, le gouvernement indien devrait adopter une stratégie active en matière d'accords préférentiels, se préoccupant également d'accompagner la transition vers une réglementation globale par des mesures neutralisant les effets de l'augmentation des coûts du travail dans ce secteur.

L'avant-dernière section du recueil est consacrée à quatre défis particulièrement importants pour l'Inde. Dans le premier texte, Anirudh Shingal et Julien Chaisse s'interrogent sur l'impact des accords commerciaux régionaux, question aujourd'hui toujours plus cruciale compte tenu de la reprise du bilatéralisme au moment de l'enlisement des négociations du Cycle de Doha. Les auteurs constatent que le régime juridique de l'OMC, à cause de ses lacunes, ne permet pas de

⁶ *Accord général sur le commerce des services, Annexe 1B de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce*, 15 avril 1994, 1869 R.T.N.U. 219 (entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1995).

neutraliser les risques posés par le développement du régionalisme. Les accords commerciaux régionaux ne constituent ainsi qu'un substitut imparfait du multilatéralisme. Dans le cas spécifique de l'Inde, les auteurs arrivent à la conclusion que les divers accords régionaux auxquels le pays est partie n'ont eu aucun impact substantiel sur les opportunités commerciales. Ainsi, même si les accords régionaux peuvent contribuer à la mise en œuvre de réductions des tarifs pour la nation la plus favorisée, la voie optimale à suivre est celle du multilatéralisme au sein de l'OMC.

Le deuxième article, de Julien Chaisse et Debashis Chakraborty, présente l'expérience de l'Inde face au mécanisme de règlement des différends, qui est un élément central du système de l'OMC. En effet, le caractère obligatoire des décisions renforce grandement du système. Néanmoins, le fonctionnement actuel du mécanisme est critiqué par plusieurs pays en développement et une analyse détaillée s'impose.

Dans le troisième article de la section, Swapan K. Bhattacharya traite du principe de précaution et de son intégration dans le régime de l'OMC. Il s'agit d'une question primordiale étroitement liée en particulier à la problématique des organismes génétiquement modifiés. L'auteur rappelle l'hostilité de l'économie indienne face à ce principe, considéré comme une nouvelle barrière non tarifaire faisant obstacle à l'exportation de produits agricoles du pays.

La section se termine par une contribution de Sachin Chaturvedi et S. R. Rao consacrée au commerce international des biotechnologies. Les auteurs analysent la problématique du point de vue des pays en développement, faisant état d'une diversité d'opinions à ce sujet, entre aspects éthiques et pragmatisme, liée à des objectifs socio-économiques. Dans ce secteur, le régime de l'OMC a de fortes implications pour les pays en développement. Encore une fois, il est certainement utile de porter ce débat à la connaissance des personnes concernées dans les pays les plus développés.

La dernière section de l'ouvrage contient trois articles portant sur trois des quatre questions ouvertes lors de la Conférence ministérielle de Singapour (*Singapore issues*) : marchés publics, commerce et investissements, commerce et politique de la concurrence, facilitation du commerce. La première, la troisième et la quatrième de ces questions sont traitées dans cette section.

Le premier texte, de Pritam Banerjee et Dipankar Sengupta, affirme, principalement sur la base d'une analyse des réformes déjà entreprises, que l'Inde a beaucoup à gagner du processus visant la facilitation du commerce.

Dans le deuxième article, Sandwip Kumar Das analyse le secteur des marchés publics en Inde. L'auteur considère qu'il s'agit d'un domaine chaotique et que le besoin de transparence, de rationalisation et d'harmonisation des règles est urgent, notamment pour lutter contre la corruption et abandonner les excès d'un protectionnisme teinté de clientélisme, même si certains secteurs mériteraient un certain soutien public.

Le dernier article du recueil, de Pradeep Mehta, Nitya Nanda et Alice Pham, analyse certains défis soulevés par les politiques en matière de concurrence internationale pour soutenir qu'un cadre multilatéral devrait être développé. Une

nouvelle agence internationale (reliée à l'ONU) devrait être créée pour assumer des tâches fondamentales dans ce domaine, s'inspirant et combinant en particulier les règles et les principes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et ceux d'Interpol.

Finalement, une mention spéciale doit être réservée à l'introduction de l'ouvrage, qui, dans une vingtaine de pages rédigées par les éditeurs du recueil, retrace d'une manière particulièrement ciblée et concrète, enrichie de tableaux très pertinents, l'histoire de la participation de l'Inde à l'OMC.

Même si les aspects juridiques ne constituent pas la priorité de ce recueil (à l'exception en particulier des articles de Reynaers et Chaisse), il s'agit d'un ouvrage qui mérite l'attention des juristes internationaux intéressés par l'OMC. La force de cet ouvrage est, à cet égard, son caractère pluridisciplinaire qui ne remet pas en cause l'homogénéité et la qualité des contributions proposées. Mais surtout, cet ouvrage est utile aux chercheurs, aux diplomates, aux fonctionnaires nationaux et internationaux, aux responsables d'organisations non gouvernementales aux consultants et aux journalistes confrontés aux défis de l'OMC et du commerce mondial. Le choix des thèmes analysés permet de dégager les centres d'intérêts principaux pour l'Inde, qui, comme nous l'avons souligné, est un acteur qui a du poids dans les négociations internationales. Chaque chapitre examine les implications, les enjeux et les débats passés, présents et futurs en relation avec les aspects économiques, politiques et législatifs caractérisant des secteurs très sensibles pour l'Inde, mais également importants pour l'ensemble des États membres de l'OMC et donc, pour le futur du système commercial multilatéral. Les analyses et les informations transmises dans ce recueil sont aussi particulièrement importantes pour les non Indiens qui souhaitent acquérir une bonne connaissance des débats et des enjeux qui ont lieu dans ce pays.

Pour conclure, il s'agit d'un ouvrage très instructif et utile qui offre une bonne vue d'ensemble des politiques et des pratiques commerciales de l'Inde en relation avec l'OMC, mettant l'accent sur les priorités et les enjeux auxquels ce pays est confronté et éclairant les négociations actuelles. Si nombreux semblent être ceux qui, surtout au Nord, s'inquiètent des conséquences socio-économiques des régimes de l'OMC dans les pays du Sud, cet ouvrage permet d'acquérir des connaissances indispensables – transmises directement par des spécialistes indiens – pour mieux analyser et discuter la validité de ces inquiétudes, en prenant comme référence l'expérience et les perspectives de ce pays émergent.

